

Bordeaux, le 24 avril 2020

## Vienne : rappel des modalités de dépistage dans les EHPAD

Depuis quelques jours des débats ont eu lieu sur les modalités de dépistage du Covid-19 à appliquer en Vienne dans les EHPAD. L'ARS Nouvelle-Aquitaine tient à rappeler la doctrine qui s'applique en la matière.

## Le dépistage en EHPAD, qui est testé ?

L'ensemble des personnels (soignants et administratifs) et des résidents d'EHPAD sont testés dès lors qu'un cas Covid-19 est confirmé dans l'établissement. Les tests doivent être réalisés à l'intérieur de la structure.

L'objectif de ce dépistage est d'adapter les mesures de protection, en organisant l'isolement des résidents cas confirmés et en créant des secteurs dédiés pour prévenir l'extension du virus. Pour les personnels soignants et administratifs, les mesures sont adaptées pour tenir compte de leurs situations individuelles et de leurs symptômes. Les soignants, cas confirmés, sont invités à rester à leur domicile. Une plateforme de volontaires est destinée à aider les EHPAD qui auraient des difficultés à leur trouver des remplaçants. Les équipements de protection individuelle sont renforcés (gants, masques...).

## Quel bilan à ce stade dans la Vienne ?

Dans ce département, depuis le 10 avril, 11 EHPAD ont fait à ce stade l'objet d'un dépistage global de leurs résidents et de leurs personnels.

Les résultats de 5 EHPAD sont actuellement connus :

- 574 personnes ont été testées (340 résidents et 234 professionnels),
- 486 résultats négatifs (266 résidents et 220 personnels, soit 85% des personnes testées)
- 88 résultats sont positifs (74 résidents et 14 personnels, soit 15 % des personnes testées).

L'ARS est en attente des résultats des 6 autres EHPAD.

L'ensemble de ces établissements a pu bénéficier d'un accompagnement afin de mettre en place les mesures de protection les plus adaptées à leur situation. Ces EHPAD ont aussi pris conseil auprès de médecins infectiologues et du Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins de Nouvelle Aquitaine (CPIAS). Enfin, selon les cas, des psychologues ont accompagné les personnels et les résidents qui le souhaitaient.

**Contact presse:** 

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60 ars-na-communication@ars.sante.fr